



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 16 juin 2014
à la Maison des Parlements

Ordre du jour :

0. Huis clos : Naturalisations (4 dossiers)
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3a) Communications
 - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport des délégués auprès de l'association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita
 - 4.2 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant le réaménagement de la zone de rencontre du chemin des Fins
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - M. Gérard BISE - (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA (VERTS) - Francine MAMIN-TISSOT, Secrétaire (PDC) - Ivan MANOLA (PLR) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Ana MEDEIRO (PLR) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) - Antoine ORSINI, Président, (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC) - Eric PORTIER, (GAG) - Sandra PORTIER (GAG) - Eric STEINER (PLR)

Excusé(e)s : Peta GIROD (PDC) - Philippe METTRAL (PDC)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

0. Huis clos : Naturalisations

4 dossiers sont approuvés par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.

En ouverture de séance publique, M. ORSINI prononce quelques paroles pour sa première séance en qualité de Président du Conseil municipal (*annexe 1*).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014

Après quelques demandes de modifications, **ce procès-verbal est approuvé par 20 « oui » et 2 abstentions.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- championnat suisse de rock acrobatique et de boogie woogie
- fête du pain
- tournoi de football
- fête des jardins familiaux
- inauguration de Sports pour tous

- inauguration de l'exposition de poterie
- commémoration du débarquement et le défilé du 1^{er} juin
- risotto du PLR
- sortie en bateau des Aînés
- opération « vélos » au Pommier
- soirée de l'Ecole Internationale
- coup de balai

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

M. COMTE se réfère à un article de la Tribune de Genève, paru le mardi 10 juin, concernant un Centre sportif à 100 millions de francs souhaité par Vernier et qui faisait très malencontreusement un amalgame avec l'ancien projet de Genève Education Football prévu sur les terrains de la Crotte au Loup. Le soir-même, M. RONGET, Conseiller administratif à Vernier, a démenti l'amalgame fait par ce journaliste qui s'était trompé et de terrains et de projet. Vernier souhaite effectivement construire un centre sportif, mais sur les terrains de son Centre de voirie qui devrait être démoli.

Assainissement : M. COMTE informe le Conseil municipal de la décision unanime de la commission aménagement du territoire, mobilité de faire procéder à des travaux d'infrastructures en attente concernant la fibre optique et l'éclairage public dans le cadre des travaux collectifs privés Préjins/Métairie/Jonc/Pré-Carbeux. Il s'agit d'un montant d'environ CHF 110'000.- qui viendra en dépassement sur le crédit voté par le Conseil municipal, ce qui représente environ 4,5 %.

Routes : après de nombreuses séances et courriers, 15 copropriétaires du chemin de Sandedis ont accepté de prendre en charge leur part de travaux de réfection dudit chemin. La commission des finances avait accepté une ligne budgétaire pour la participation de la commune à ces travaux de réfection, qui auront lieu cet été ou cet automne.

Eco-points : durant le mois de juin, des fermetures virtuelles ont été installées avec des rubalises en plastique pour rappeler que les éco-points restent fermés le dimanche.

Groupe de travail Agenda 21 : M. COMTE remercie son collègue M. FAVRE d'avoir initié l'action, en collaboration avec Pro Natura, pour l'élaboration des fiches « nature en ville », qui concernent sept lieux de la commune, distribuées à chaque Conseiller municipal. Ce travail de Pro Natura s'est fait avec le groupe de travail Agenda 21.

Communications de Mme BÖHLER :

Sports : l'équipe du BC Swing s'est illustrée en remportant plusieurs titres nationaux lors du Championnat suisse de rock acrobatique et de boogie woogie (*voir annexe 2*).

L'équipe de football est montée en 2^e ligue, ce qui est tout à fait extraordinaire. Les membres de la commission des finances se souviennent que le club avait annoncé qu'il faudrait prévoir un montant au budget en cas d'accession à la 2^e ligue. Après discussion, ce montant n'a pas été prévu au budget. Certains travaux étant nécessaires pour que l'équipe puisse évoluer en 2^e ligue, Mme BÖHLER annonce d'ores et déjà un petit dépassement.

Les filles U16 du club de Basket du Grand-Saconnex sont championnes de Suisse pour la 3^e année consécutive, ce qui est tout à fait remarquable.

Mme BÖHLER est heureuse de voir la jeunesse réussir, que cela soit au football, au basket, en danse ou dans d'autres sports. Elle est également contente de voir des gens de tout âge faire du sport dans le parc Sarasin.

Comptes 2013 : Mme BÖHLER propose à la commission des finances que les séances des 29 et 30 septembre ainsi que celles des 6 et 7 octobre, soient dévolues à l'étude des comptes 2013 de la commune.

Communications de M. FAVRE : Néant.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de M. PORTIER sur le changement de jour de levées des déchets : M. COMTE indique que la réponse a été donnée à M. PORTIER lors de la présentation du guide du tri au Groupe de travail Agenda 21 en date du 19 mai 2014 : les jours de collecte ont été déplacés pour miser sur la récolte des organiques et pouvoir la doubler avec une récolte les lundis et les jeudis.

Question de Mme PORTIER concernant la barrière posée devant le panneau d'affichage près de la Coop et empêche son ouverture : M. COMTE relève que la commune avait conscience de ce problème avant l'intervention de Mme PORTIER et qu'elle était déjà intervenue auprès de la régie qui gère les lieux. Un rendez-vous a été fixé sur place et une solution devrait intervenir prochainement.

Question de Mme PORTIER sur la possibilité de modifier le trottoir entre le triangle et la place de Carantec afin de permettre le passage des chaises roulantes et poussettes : M. COMTE répond que pour ce faire, une étude doit être faite avec relevé sur place, consultation des normes, projet d'aménagement, etc. Comme ce secteur va évoluer avec les projets d'aménagement en cours sur Carantec, il propose de garder en mémoire la problématique et de la traiter en temps voulu.

Question de M. CHOLLET relative à l'ouverture de la benne à papier de l'éco-point Gardiol qui donne sur la route : M. COMTE explique que la benne à papier de l'écopoint Gardiol est en réparation, raison pour laquelle une benne extérieure provisoire a été posée. Cependant, si M. CHOLLET avait pris la peine de faire le tour de la question (en l'occurrence le tour de la benne), il se serait rendu compte qu'elle a une ouverture des deux côtés. Cette benne provisoire sera enlevée dès la réparation terminée, soit à la fin de cette semaine normalement.

Question de Mme MICHAUD ANSERMET sur un caillebotis endommagé au chemin Bétems : M. COMTE signale que les travaux de réparation ont été réalisés durant la première semaine du mois de juin.

Question du public relayée par Mme MICHAUD ANSERMET concernant les études sur les panneaux photovoltaïques et si elles sont disponibles au public : M. COMTE signale qu'il ne s'agit pas d'une étude, mais d'une proposition d'installation photovoltaïque pour soit revendre du courant au SIG soit mutualiser cette installation qui pourrait être construite sur les toits de l'école de La Tour. Ce projet est actuellement en examen auprès du service technique et auprès du Groupe de travail Agenda 21.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant un éclairage non conforme à la Voie-du-Coin : M. COMTE remercie Mme MAMIN-TISSOT pour sa remarque et informe que les SIG sont intervenus le 27 mai pour régler et réparer un problème dû au plexiglas.

Question de M. HULLIGER concernant le nettoyage de l'intérieur de la tour au Parc La Tour : M. FAVRE confirme que le nettoyage a été effectué. De plus, en raison des risques que peut présenter la tour dans son état actuel, des travaux de maçonnerie pour sécuriser les murs vont avoir lieu ainsi que des travaux pour améliorer également la « couverture » de la Tour. Ces travaux occasionneront un dépassement de budget sur les rubriques concernées.

Question de M. EYA NCHAMA concernant les prérogatives des sociétés de sécurité privées : M. FAVRE explique qu'aucune sécurité privée ne peut verbaliser sur le domaine public, ni pour une infraction de stationnement ni pour une infraction à la circulation. Seul le domaine privé peut être contrôlé par une sécurité privée, si elle est mandatée par un tiers (régie ou propriétaire du fonds). Dans ce cas-là uniquement, une dénonciation peut être effectuée auprès du service des contraventions afin de sanctionner des véhicules en infraction de stationnement.

Question de M. BRADLEY concernant la possibilité d'avancer la date de mise en service des fontaines : M. FAVRE comprend la préoccupation de M. BRADLEY. Cependant, les services de l'administration doivent aussi être en mesure de planifier leur travail, raison pour laquelle le Conseil administratif a fixé la date du 15 avril. En fonction de la météo, cette date peut tomber un peu trop tôt ou un peu trop tard, mais la perfection n'est pas de ce monde.

Question de M. BRADLEY sur la mise à disposition de robinets d'eau dans les préaux pour les enfants : M. FAVRE signale que pendant les périodes scolaires, les enfants ont accès pendant les récréations aux sanitaires des écoles qui sont équipés de robinets. En dehors de ces périodes, les préaux sont situés à proximité de fontaines et/ou de sanitaires publics ce qui permet à tous de boire. Il serait donc très dispendieux de mettre de l'eau dans les préaux et le Conseil administratif ne donnera pas suite à cette question. De nombreux enseignants proposent par ailleurs aux enfants de prendre une gourde avec eux et de les déposer dans leur pupitre, afin qu'ils puissent boire pendant les heures de cours.

Question de Mme MICHAUD ANSERMET concernant la barrière du jardin d'enfants au chemin Edouard-Sarasin qui n'a toujours pas été réparée : M. FAVRE relève que la barrière a été entièrement refaite à ce jour. Il rappelle qu'entre les deux séances du Conseil municipal, il a fallu faire les demandes de devis, les adjudications et réaliser les travaux. Il faut juste laisser un peu de temps à la commune.

Question de Mme MAMIN-TISSOT sur le fait d'auditionner les usagers potentiels de la Ferme du Pommier afin de préciser leurs besoins et de voir si les plans sont en adéquation avec ceux-ci : M. FAVRE répond qu'effectivement, le Conseil administratif examinera ce projet avec la commission qui sera désignée par le Conseil municipal. Il reviendra sur ce sujet au point des propositions.

Question de M. CHOLLET concernant l'éclairage de l'escalier entre la Mairie et la route de Colovrex : M. FAVRE rappelle qu'un lierre grimpant, ou hедера helix, habille ce mur. Cette année la végétation pousse énormément. Le service des parcs a procédé à une taille et la lumière déploie à nouveau ses effets.

Question de M. ECKERT pour une étude des phases de feux de deux passages piétons à la Place de Carantec : M. COMTE donne lecture du courriel de réponse de la Direction générale de transports :

- **Traversée piétonne Ferney/Jo-Siffert, côté Impasse Colombelle :**

Dans le cadre de l'étude actuellement en cours pour le réaménagement de la place de Carantec, des comptages piétons et véhicules ont été réalisés durant les heures de pointe du matin et du soir. Il apparaît que ce passage piétons est emprunté par environ 40 piétons durant les heures de pointe et que seuls dix unités-véhicules par heure tournent à droite en direction de la rue Jo-Siffert. Au vu des faibles charges de trafic qui tournent à droite (10) par rapport au trafic qui reste sur la route de Ferney (entre 790 et 900 aux heures de pointe en entrée de Ville) et compte tenu de la géométrie du carrefour (le mouvement de tourner-à-droite ne peut se faire qu'à une vitesse réduite), il apparaît que le temps de vert de cette traversée piétonne pourrait effectivement être prolongé à la durée du vert de la route de Ferney.

- **Traversée piétonne Ferney/Jo-Siffert, côté place de Carantec :**

*Cette traversée est empruntée par environ 30 piétons durant les heures de pointe du matin et du soir. Le mouvement de tourner-à-droite depuis la route de Ferney vers la place de Carantec est de 20 à 50 unités-véhicules par heure. Bien que la charge de trafic sur le mouvement de tourner-à-droite est faible (20 à l'HPM et 50 à l'HPS) par rapport au mouvement de tout-droit sur la route de Ferney (entre 370 à l'HPM et près de 1'000 à l'HPS), il apparaît qu'il n'est pas admissible d'autoriser le conflit entre le tourner-à-droite et cette traversée piétonne pour des questions de géométrie. En effet, la trajectoire de ce mouvement est relativement tendue et le conflit serait ainsi très direct. De plus, la distance entre la ligne d'arrêt et la traversée piétonne est important (près de 40 mètres). **Compte tenu de ce qui précède et pour des questions de sécurité, il n'est pas souhaitable de mettre en conflit cette traversée piétonne avec le mouvement de tourner-à-droite depuis la route de Ferney.***

- **Traversée piétonne Ferney/Impasse Colombelle :**

*Je n'ai pas de comptages piétons sur cette traversée. Cependant, compte tenu de la géométrie (trajectoire tendue) de ce carrefour, **il n'est pas admissible d'autoriser le conflit entre le tourner-à-droite depuis la route de Ferney sur l'Impasse Colombelle pour des questions de sécurité.***

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport des délégués auprès de l'association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita

Mme PERROTIN DURET donne lecture de son rapport. Elle ajoute que les enfants sont bien arrivés au Grand-Saconnex et leur souhaite un bon séjour.

La parole n'est pas demandée.

4.2 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant le réaménagement de la zone de rencontre du chemin des Fins

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée.

5. **Délibérations** : Néant.

6. **Propositions du Conseil administratif** :

M. COMTE rappelle la réunion du groupe de travail « Place de Carantec », le mardi 2 septembre à 19h30, qui permettra le retour des différentes fractions sur les documents présentés lors de la dernière séance. Ceux-ci concernaient les études de circulation et d'insertion du tram Grand-Saconnex sur la Place de Carantec, ainsi que sur le canevas du cahier des charges qui permettra d'organiser le concours.

M. FAVRE propose la réunion de la commission prévention, sécurité pour présenter la réorganisation future de l'ORPC Valavran, ainsi que le dépassement de budget 2014 au vu de l'augmentation des tâches de cet office. La date exacte de cette séance qui aura lieu à Genthod et qui réunira toutes les communes de la rive droite du lac, sera précisée ultérieurement.

M. FAVRE souhaite la réunion de la commission équipements publics à la rentrée prochaine pour présenter le dépassement de budget du Parc du Pommier, annoncé au mois de juin 2013.

M. FAVRE rappelle la commission équipements publics du 23 juin prochain, qui traitera du dossier du verdissement des cimetières et de la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie.

M. FAVRE demande la réunion d'une commission décidée par le Conseil municipal pour traiter le sujet de la Ferme du Pommier, notamment dans un premier temps le vote du crédit d'étude, afin de pouvoir examiner le projet lauréat du concours.

Après discussion, le Conseil municipal décide par 20 « oui » et 2 abstentions, de créer une commission ad hoc « Ferme du Pommier » pour étudier ce projet.

Après une suspension de séance, le Président demande aux chefs de fraction le nom de son ou ses représentants dans cette nouvelle commission ad'hoc :

PLR : MM. LEGERET et CHABRY
GAG : Mme PORTIER
UDC : Mme MICHAUD ANSERMET
SOC : M. POMATTO
VERTS : M. BALMER MASCOTTO
PDC : Mme GIROD

7. Route des Nations et grands travaux :

M. COMTE demande aux Conseillers municipaux de se référer au procès-verbal de la commission aménagement du territoire, mobilité du 26 mai dernier dont la séance a été consacrée à la route des Nations.

8. Motions : Néant.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. HULLIGER demande pourquoi les deux délégués du Conseil municipal à l'association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita sont membres de droit du comité.

Mme BÖHLER répond que les statuts sont du ressort de l'association et non pas du Conseil administratif.

M. HULLIGER aimerait savoir à quelle date le Conseil administratif informera définitivement le Conseil municipal sur les affaires et aboutissants en suspens du service des finances.

Mme BÖHLER rappelle qu'elle a indiqué en début de séance que les comptes allaient être présentés fin septembre. Dès ce moment-là, elle pourra donner des informations.

M. HULLIGER demande si l'ACGF laissera un délai pour tout mettre en place au stade du Blanché, suite à la montée de l'équipe en 2^e ligue.

Mme BÖHLER confirme que la commune est en négociation avec l'ACGF pour savoir ce qui doit être mis en place tout de suite et ce qui peut attendre.

M. HULLIGER relève que le Parc Sarasin, avec ses nouvelles activités, est un succès. Des nouvelles générations l'occupent, des anciens le trouvent risqué (frisbee, vélos etc..). Mais combien de chiens en liberté avec tout ce que cela comprend comme saletés ! Il demande si les contrôles peuvent être renforcés lors des jours de haute fréquentation.

M. HULLIGER demande jusqu'à quand sera accepté ce SDF qui n'est pas ouvrier comme on le lui a dit et qui vit dans le bas du Parc Sarasin, avec son chien jamais tenu en laisse.

M. HULLIGER relève que par le passé, les jardins familiaux du Blanché étaient surveillés par des rondes régulières. Il aimerait savoir si c'est toujours le cas. En effet, les casses et déprédations sont plus fréquentes.

M. HULLIGER a constaté que la tour du Parc La Tour n'est toujours pas réparée, que d'autres déchets s'y sont accumulés, dont des bouteilles en plastiques remplies de liquide et des bris de verre. La grosse barre de fer git toujours au milieu de la tour. Est-ce que le Conseil administratif compte remédier à cet état de fait ?

M. CHOLLET a cru comprendre qu'il y a pas mal de problème au niveau du beach-volley avec des gens qui allument des feux au milieu du terrain. Il demande à quel niveau la commune peut intervenir.

Mme PERROTIN-DURET a vu à plusieurs reprises un monocycle d'environ 1,5 m. de hauteur rouler sur la route de Ferney, voire sur la voie du bus. Elle demande si ce genre de cycles est admis sur les voies de circulation usuelles, vu le danger qui existe en cas d'arrêt brusque ou simplement dus aux règles de circulation comme les feux rouges.

Mme MICHAUD ANSERMET demande s'il est possible de mettre plus de tables à disposition dans le parc Sarasin. Il était prévu qu'il y ait une buvette du côté de la pétanque et apparemment cela ne se fera pas. Elle demande s'il est possible de rajouter quelques bancs pour les gens qui viennent voir les autres joueurs ainsi qu'une grande table fixe.

M. ECKERT a lu dans la Tribune de Genève du 23 mai qu'une décision avait été prise par l'Association des communes genevoises sur le fait d'intégrer ou non dans la péréquation financière les accueillantes familiales. Il y a quelques années, les places de crèches avaient été rajoutées dans le système de péréquation intercommunale. L'article mentionne les prises de position de Bernex et d'Onex. Il demande quelle est la position du Grand-Saconnex dans cette décision qui a été refusée à une courte majorité.

Mme BÖHLER indique que la commune a choisi de soutenir la position des familles indépendantes, comme celles qui sont engagées au Grand-Saconnex. La commune a donc voté contre la proposition qui ne soutenait pas les familles indépendantes.

M. ECKERT revient sur l'utilisation de la place de sports et notamment du beach-volley. Il s'est laissé dire qu'au milieu de l'après-midi, il avait été interdit à certains adolescents de mettre un peu de musique, ce qui lui paraît paradoxal à un endroit qui est proche de l'autoroute et de l'aéroport où on a le droit de faire du bruit jusqu'à 0h30. Il demande quelle est la politique de la commune concernant le fait de mettre un peu de musique sur cette place de sports.

Mme BÖHLER est plutôt d'accord de dire qu'un peu de musique ne devrait gêner personne, pour autant que cela soit très raisonnable. Ceci dit, ce qui est raisonnable pour elle ne l'est peut-être pas pour son collègue de gauche, et encore moins raisonnable pour son collègue de droite. Il faut donc trouver la juste mesure et un modus vivendi qui soit acceptable pour tout le monde.

Concernant les autres questions sur le Parc Sarasin, Mme BÖHLER informe qu'une buvette est prévue lors de l'opération « chaises longues ». Cette action se tiendra les quinze premiers jours au Parc du Pommier et les quinze jours avant la reprise de l'école dans le Parc Sarasin.

Concernant la mise à disposition de tables et de bancs, il va falloir que les gens s'engagent à ne pas les occuper le soir car c'est le genre de choses qui va attirer du monde jusqu'à point d'heure. Il faut encore une fois trouver la juste mesure entre ce qui est mis en place et un respect maximum du voisinage.

M. POMATTO a été interpellé par des parents et des enseignants au sujet de la journée sportive des écoles. Il semble que les classes n'aient pas eu le droit d'utiliser le stade du Blanché. Il demande ce qu'il en est et le pourquoi.

Mme MICHAUD ANSERMET confirme qu'elle a aussi été interpellée par des professeurs de l'école du Pommier, qui auraient reçu un courrier de la responsable des sports, leur demandant de faire les journées sportives dans le Parc Sarasin et non plus au stade du Blanché, car ce dernier était occupé. Cependant, il avait été dit que le Parc Sarasin est ouvert à tout le monde et qu'il n'est pas possible de réserver des journées. Les professeurs sont un peu inquiets de savoir que n'importe qui peut être présent lors des journées sportives.

Mme BÖHLER n'a jamais entendu une chose pareille. Il a peut-être été suggéré de regarder les deux endroits mais de dire que les écoles ne pouvaient aller qu'à un seul endroit, elle en est étonnée.

M. BALMER MASCOTTO, s'agissant du mail du Pommier sur lequel il y a des travaux de réfection des ornements végétaux depuis fort longtemps, a constaté que ces travaux se sont interrompus et ne sont toujours pas fini. Il aimerait en connaître la raison. Il demande quand ces travaux seront terminés, car les enfants montent sur les barrières et les démontent.

M. BALMER MASCOTTO a vu qu'un grand travail de repiquage de plantes a été fait sur ce mail, mais malheureusement le cornouiller a été privilégié alors qu'il y a en a déjà passablement dans le quartier. Il demande si les travaux se sont arrêtés pour réfléchir à posteriori à cette question et ajouter quelques fleurs parmi toute cette verdure.

M. BALMER MASCOTTO aimerait avoir un retour sur la question des logements vides dans les immeubles de la Colombière.

M. COMTE relève que la commune a été la première à intervenir auprès de Swisslife. Malheureusement, elle n'a pas eu toute la puissance ni les forces nécessaires pour faire plier Swisslife dans un premier temps. Suite à l'intervention heureuse du Conseil municipal, cela a permis au Conseil administratif d'écrire une nouvelle fois à Swisslife. Finalement, grâce aussi à un mouvement médiatique sur les réseaux sociaux, Swisslife a été invitée à rencontrer le Conseiller d'Etat M. HODGERS. La commune a été la première avertie de l'accord trouvé avec la Cigüe pour que certains appartements puissent être rénovés à ses frais et loués dans le cadre de « contrats de prêt à usage ».

M. JIMAJA demande ce qu'il en est du local autogéré et s'il est véritablement occupé, non pas seulement par les TSHM. Est-il utilisé par d'autres associations ?

Mme BÖHLER répond que le local autogéré a été abandonné car il n'en ressortait que des soucis. Toutefois, un local va être créé pour la boxe éducative pour un groupe de jeunes, projet suivi par les TSHM et d'autres personnes intéressées par ce sport.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme PORTIER n'est pas convaincue par la réponse donnée par le Conseil administratif concernant l'abaissement du trottoir devant « le triangle » Place de Carantec. On ne peut pas dire que l'on met cette question de côté en attendant des travaux qui auront lieu dans 10, 15 ou 20 ans, car elle concerne des personnes à mobilité réduite. Elle propose donc qu'une étude soit faite, pour qu'ensuite il y ait des travaux afin que le plus vite possible les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux futurs commerces.

Mme PORTIER a constaté que la façade de la Mairie, les volets et la salle communale ont été refaits. Il y a maintenant une jolie mairie et une jolie salle communale. Cependant, le mur d'enceinte est rempli de mousse et est tout noir. Elle propose de lui redonner son cachet d'origine et de le traiter contre la mousse.

M. CHOLLET a constaté que la commune a fait un magnifique terrain de beach-volley, de pétanque et autres, mais qu'il n'y a aucun accès pour les handicapés. Il propose donc de faire un aménagement pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un accès aux WC.

Mme MICHAUD ANSERMET a remarqué que dans le parc Sarasin, il y a un point d'eau qui est très utilisé. Cependant, le récupérateur d'eau est trop petit et l'eau s'écoule dans le chemin et crée une trace de boue jusqu'au terrain en gravier en contrebas. Elle propose de mettre un bassin de rétention d'eau un peu plus grand.

M. ECKERT indique que le groupe des Verts est resté sur sa soif par rapport aux différentes réponses données sur l'accès à l'eau dans les écoles. Les écoles sont des lieux où il convient de privilégier l'accès permanent à l'eau, afin d'éviter d'utiliser des boissons sucrées. Il propose qu'il y ait, en permanence, dans les écoles et préaux d'écoles du Grand-Saconnex, des accès à des points d'eau, par le biais de fontaines à eau par exemple.

M. HULLIGER propose d'installer un centre de tri dans le parc Sarasin, avec une récupération du charbon des grills. Il y a beaucoup de gens qui font des grillades et qui ne savent pas où mettre le charbon. C'est pour cette raison qu'un WC a pris feu, que des tables sont brûlées car les grills sont posés dessus. Un centre de tri inciterait les gens à être plus propres. Le samedi, les gens de la commune viennent nettoyer mais le dimanche, il y a des déchets dans tous les coins.

M. HULLIGER, à la demande de quelques propriétaires de chiens, propose que les parcs à chiens soient tondus plus souvent afin de faciliter leur utilisation. Il semble que si l'herbe est trop haute, il y a des tiques.

M. JIMAJA rappelle que lorsque le quartier du Pommier se construisait, la commune savait qu'il y aurait une population relativement jeune qui aurait besoin d'occupations. C'est pour cela qu'un local autogéré avait été réalisé. Pour qu'il puisse y avoir un peu de cohésion à ce niveau, il faudrait impliquer non seulement la population du Pommier, mais aussi solliciter la commission des affaires sociales, culture, sports, pour qu'elle se penche sur cet espace autogéré, afin d'avoir des retours. Il est étonné d'entendre ce soir que cet espace va être utilisé pour faire de la boxe. Il y a des jeunes qui voudraient peut-être pratiquer du hip-hop ou d'autres activités de jeunes. Il propose donc de réunir la commission précitée pour qu'elle se penche sur la destination de cet espace.

Mme BÖHLER serait enchantée de recevoir la commission. Cependant, le Conseil administratif a décidé ce projet de boxe éducative à la demande de nombreux jeunes. Le Centre de loisirs avait lancé le projet mais n'avait pu aboutir. Le hip-hop est proposé par le Centre de Loisirs. Elle a reçu aujourd'hui la demande d'une nouvelle association qui va proposer du hip-hop et des danses pour les jeunes. Il ne faut pas croire que les choses n'existent pas ailleurs. La commune est en contact avec le club pugilistique de Carouge ainsi qu'avec un ancien boxeur professionnel. Il y aura également d'autres activités dans cette salle et un miroir y sera installé. La salle de boxe devra être fonctionnelle pour la rentrée prochaine.

Concernant le local autogéré, la commune en est à son cinquième ou sixième essai et chaque fois cela ne fonctionne pas. Les TSHM sont arrivés à la conclusion que ce n'était pas le lieu pour un tel local, d'où l'idée de la construction de la Maison de la famille, où il y aura des salles et où les gens pourront organiser des activités comme ils le veulent, à un rythme qui est à déterminer avec le responsable des lieux. Les lieux autogérés ne fonctionnent malheureusement pas au Grand-Saconnex.

La proposition de M. JIMAJA est acceptée par 18 « oui » et 4 abstentions.

M. PORTIER a constaté que de plus en plus de parcs suisses disposent de petites poubelles de tri. Il y a même des communes de grandes villes qui suppriment les poubelles individuelles pour mettre des poubelles de tri et cela fonctionne très bien. Il propose de faire une expérience sur un parc et de l'équiper de poubelles de tri.

M. PORTIER propose d'installer des armoires à livres, dans lesquelles les habitants posent leurs livres et peuvent en prendre d'autres. Il propose qu'il y ait des sponsors qui offrent ces armoires et de faire un essai dans le parc des Délices, devant la mairie.

Mme BÖHLER remercie M. PORTIER pour cette proposition, qui est déjà en cours et à l'étude avec l'association Ptolémée depuis environ 6 mois. Elle attend une proposition plus concrète mais elle travaille déjà dessus.

M. BRADLEY a fait le tour de la commune pour voir les panneaux d'affichage et il a remarqué qu'il y a des informations « officielles » et « sociétés communales ». Il se demandait dans quelle mesure cette distinction avait encore une valeur à cette époque puisque même les informations officielles comme la Fête des écoles sont mises dans la partie « sociétés communales ». Il propose de transformer ces panneaux afin d'équilibrer les contenus. Il serait plus simple de réfléchir au système d'affichage car il y avait au mois de mai beaucoup d'affiches « pirates ». Finalement, si l'on pouvait aussi ouvrir cet affichage à autre chose que les sociétés communales, et simplement afficher « ce qui se passe dans votre quartier », cela serait l'occasion de voir s'il faut vraiment maintenir ce distinguo « officiel » et « sociétés locales » et l'élargir à « il se passe quelque chose au Grand-Saconnex, vous avez le droit de l'afficher ». Il n'ose pas rêver d'un affichage libre à terme, peut-être dans 10 ou 100 ans.

Mme BÖHLER répond que l'affichage est ouvert aux sociétés non-communales pour autant qu'il y ait de la place dans les panneaux. C'est avec grand plaisir que les services communaux posent les affiches pour autant qu'ils les reçoivent. Elle rappelle que lors de la dernière législature, une commission s'est penchée longuement sur l'affichage et est arrivée à la proposition d'aujourd'hui. Le fonctionnement actuel émane du Conseil municipal.

Mme PERROTIN DURET a été interpellée par les habitants domiciliés le long de la route de Ferney, entre le giratoire de l'autoroute et la place de Carantec. Il en ressort que chacun a constaté que la vitesse de circulation, dans le sens montant notamment, s'avère très élevée et dépasse certainement la limite des 50 km/h précisée par un panneau de circulation. Aussi, elle propose de traiter ce sujet en commission prévention, sécurité, qui pourrait demander un comptage des excès de vitesse et après un bilan présenté par la brigade de sécurité routière, que des mesures de ralentissement adéquates soient mises en place. Dans tous les cas, il faut rappeler que cette zone est très bruyante et d'après le département cantonal, DTEA, qui effectue des relevés de bruits, les limites des nuisances sonores de nuit sont largement dépassées, d'autant plus à la suite de la vitesse excessive des véhicules. Considérant que les travaux prévus de construction de la route des Nations n'ont pas encore démarré, qu'ils seraient poursuivis par ceux de l'installation d'un tram aux alentours de 2022 et qu'un revêtement phono absorbant sur ce tronçon n'est prévu qu'après, il serait urgent de considérer dès aujourd'hui la santé des citoyens saconnésiens qui souffrent du bruit routier la nuit.

Cette proposition est acceptée par 17 « oui », 4 « non » et 1 abstention.

Mme PERROTIN DURET propose que la commission des affaires sociales, culture, sports visite les deux EMS implantés sur la commune, soit l'Association EMS Résidence de Saconnay et l'EMS les Pins. Ainsi la commission pourra se rendre compte des besoins des Aînés de la ville du Grand-Saconnex, en lien avec la construction dans le futur d'appartements à encadrement protégé projetée par la commune.

Cette proposition est acceptée par 19 « oui », 1 « non » et 2 abstentions.

12. Communications et divers

Agenda :

Le Président rappelle la fête des 10 ans du Pommier du 17 juin.

M. HULLIGER informe les membres de la commission des naturalisations qu'une séance est programmée le lundi 1^{er} septembre 2014.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle la fête des 8P le 26 juin prochain, à l'école du Pommier.

Autres communications :

M. ECKERT donne des informations concernant le Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD) qui s'est penché sur les Unités d'accueil temporaire et de répit (UATR). Il n'y a plus rien à disposition de la population sur la rive droite et le GLRD a envoyé un courrier à la Direction de la santé qui est disposée à le recevoir prochainement pour discuter de cette problématique.

Le GLRD se préoccupe aussi des perspectives fiscales communales et d'un éventuel changement de la péréquation ou de la disparition de divers types d'impôts, comme la taxe professionnelle par exemple.

La presse a mentionné un certain nombre d'évolutions, notamment des répartitions de charges entre l'Etat et les communes qui vont être remises à plat. Le Groupement est donc très intéressé par les diverses conclusions qui seront prises par ces groupes de travail.

M. ECKERT rappelle qu'il est représentant permanent auprès du GLRD et que les membres du bureau sont également conviés à ces réunions, la prochaine étant au mois de septembre.

Mme PERROTIN DURET annonce qu'elle a reçu un courriel de la FEGEMS qui indique dans sa newsletter du 12 juin 2014 que le Conseil d'Etat entend développer un concept d'accueil intermédiaire entre l'aide à domicile et les EMS, à travers les foyers de jour et les immeubles à encadrement. La FEGEMS va également s'occuper des problèmes d'UATR et aimerait qu'il y ait à nouveau des lits temporaires dans tous les EMS. En effet, il n'existe plus qu'une ou deux structures à Genève, dont celle de Villereuse qui n'est pas pratique et peu usitée.

Mme BÖHLER peut dire que lorsque le Conseil d'Etat a pris la décision de limiter le nombre d'UATR, il y a eu une séance houleuse entre M. UNGER, M. LAMBERT de Versoix et elle-même, qui ont protesté vivement. Cette décision est basée sur le coût des UATR, car les lits vides coûtent très cher. Elle ne trouve pas normal qu'il n'y ait aucun dispositif sur la rive droite et souhaite bonne chance au GLRD pour faire modifier cette décision.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h00.

La Secrétaire

Le Président

Francine MAMIN-TISSOT

Antoine ORSINI

Ann. ment.